

# CONCOURS DEPARTEMENTAL DES VILLES ET VILLAGES ILLUMINES

## REGLEMENT ET IDEES LUMINEUSES

Villes et Villages Illuminés et développement durable... c'est possible !



Engagé depuis 2005 dans une démarche en faveur du développement durable, le Conseil général de Seine-et-Marne poursuit cette année encore ses efforts et souhaite sensibiliser les participants du concours.

Face aux enjeux environnementaux actuels, la gestion plus durable des ressources énergétiques est une véritable priorité. C'est pour cette raison que nous vous proposons quelques conseils et gestes « durables » pour vous aider à égayer les villes et villages tout en minimisant les conséquences sur notre planète.

### REGLEMENT :

La mise en lumière des villes et villages pendant la période de Noël contribue à dynamiser la vie des communes. Ses retombées sont multiples et agissent dans de nombreux domaines :

- esthétique : la ville est embellie, le cadre de vie est amélioré
- culturel : il participe à la mise en valeur du patrimoine communal,
- l'identité : il sert à promouvoir l'image de la commune et à créer une atmosphère conviviale et festive en cette période hivernale.

Toutefois, il est important de prendre conscience qu'en un siècle, les concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère ont augmenté de 30% avec pour principales conséquences l'accroissement du réchauffement climatique et la multiplication des phénomènes extrêmes.

Ce dérèglement climatique s'accompagne d'impacts négatifs importants, en particulier sur l'agriculture, les écosystèmes, la biodiversité et la santé.

CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE ET MARNE



### RAPPEL DES CRITERES DE NOTATION :

- Décorations visibles de la rue : maison et immeuble, balcon, fenêtre et terrasse
- L'originalité et la qualité des décorations priment sur la quantité (éviter la surcharge de décorations)
- Harmonie des aménagements
- Répartition des illuminations
- Limitation de la durée de l'éclairage (de 17h à 22h). Nous favoriserons les communes et particuliers qui limiteront l'éclairage.

# CONCOURS DEPARTEMENTAL DES VILLES ET VILLAGES ILLUMINES

## « CONSEILS EN ÉNERGIE »

Gestes durables et idées lumineuses :

Afin de maintenir ce concours et que chacun à son niveau puisse contribuer à la sauvegarde de notre environnement, vous trouverez ci-après quelques gestes faciles à mettre en œuvre.



On éclaire autrement !

● Privilégier l'usage des ampoules basse consommation d'énergie, appelées aussi ampoules à économie d'énergie ou ampoules fluocompactes, car :

- elles ont une durée de vie 6 à 8 fois plus longue que les ampoules classiques.
- elles réduisent les risques de brûlure grâce à un dégagement de chaleur moindre.
- elles permettent des économies puisqu'elles consomment 3 à 5 fois moins d'électricité qu'une ampoule normale.

*Par exemple, une ampoule fluocompacte de 15 W équivaut à une ampoule classique de 60 W.*

● Utiliser l'éclairage à LED (Diodes électroluminescentes) dont la consommation en énergie est très faible. Il existe des guirlandes et des boules conçues avec des LED.

● Utiliser des objets solaires : il existe des guirlandes solaires qui se chargent en énergie à la lumière du jour et s'illuminent la nuit.

● Utiliser des bougies pour une décoration authentique ! (en respectant les normes de sécurité)

● Il est conseillé de réserver votre éclairage de 17h à 22h ce qui divisera votre consommation d'énergie par 3.



On évite !

Essayer d'éviter l'éclairage halogène très gourmand en énergie.



On trie !

Trier les ampoules usagées qui se recyclent (tubes fluorescents, ampoules à économie d'énergie, ampoules sodium basse et haute tensions, ampoules à vapeur de mercure et ampoule à iode métallique) : elles portent le marquage «poubelle barrée » signifiant qu'elles doivent faire l'objet d'une collecte sélective.



On jette !

Jetter les ampoules à filament dans la poubelle avec les déchets banals et non dans les bacs de collecte spécial verre.

## Réalisez de lumineuses économies !



Du 2 novembre au 24 décembre 2008  
Apportez vos guirlandes électriques  
consommatrices d'énergie (hors guirlandes LED)  
quel que soit leur état.

Pour chaque guirlande apportée en magasin\*

**TRUFFAUT vous offre**  
**un bon de réduction de 15%**  
à valoir sur l'achat d'une guirlande LED neuve \*\*

\* sauf les magasins de Angoulême, Barentin, Gisors, Gournay en Bray, Isneauville, La Rochelle, Lorient, Quimper et Trégueux.

\*\* offre non cumulable, hors promotions, valable du 2 novembre au 24 décembre 2008

Maison de l'environnement **INFO ÉNERGIE**

**INFORMATIONS ET CONSEILS GRATUITS**  
sur la maîtrise de l'énergie  
et les énergies renouvelables.

*"Parce que vous pouvez agir simplement  
pour réduire vos factures  
et préserver votre planète."*

**Antenne NORD NOISIEL**  
Contact : David GÉRAULT  
Tél : 01 64 60 93 04  
E-mail : dg@maisondelenvironnement.org

**Antenne SUD ÉCUELLES**  
Contact : Sébastien CONTENT  
Tél : 01 64 31 06 80  
E-mail : sc@maisondelenvironnement.org

www.maisondelenvironnement.org